



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-636

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-12-12-00003 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-95 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE. (4 pages)

Page 3

R32-2025-12-12-00004 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-98 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER D'AMIENS-PICARDIE. (4 pages)

Page 7

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-95 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE
D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;

Membres de droit :

- le directeur de l'école ;
- le directeur scientifique ;
- le responsable pédagogique ;
- le président de l'université avec laquelle l'école a conventionné ou son représentant.

Représentants de l'établissement hospitalier de rattachement :

- le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
- Madame Béatrice JAMAULT, Coordinatrice des Ecoles et Instituts du CHU d'Amiens-Picardie
- le coordinateur général des soins ou son représentant.

Madame Thérèse ROMA, Coordinatrice Générale de Soins du CHU d'Amiens-Picardie

Représentant de la région :

- le président du conseil régional ou son représentant.

Représentants des enseignants :

Deux médecins spécialistes qualifiés en anesthésie -réanimation, enseignants à l'école désignés par le directeur scientifique :

Monsieur Alexandre NTOUBA, Médecin Anesthésiste-Réanimation à la
Polyclinique de Picardie- Amiens

et Monsieur Florent LEVIEL, Médecin Anesthésiste-Réanimation au CHU
d'Amiens-Picardie

un enseignant chercheur d'une autre discipline que l'anesthésie-réanimation participant à l'enseignement dans l'école désigné par le directeur de l'UFR :

Monsieur le Professeur Eric SERRA au CHU d'Amiens-Picardie

un cadre infirmier anesthésiste, formateur permanent, désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

Monsieur Dominique KAZMIERCZAK, Cadre de Santé IADE au CHU
d'Amiens-Picardie

un infirmier anesthésiste accueillant des étudiants en stage désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

Madame Delphine LESKER-BERHUY, IADE au CHU d'Amiens-Picardie

Représentants des étudiants: quatre étudiants élus par leurs pairs à raison de deux par promotion :

étudiants de la promotion 2024/2026 :

titulaires : Madame Chloé MAIA
et Madame Mathilde TOMALA

suppléants : Monsieur Mickael BRAHMA
et Monsieur Hatim FOUGANI

étudiants de la promotion 2025/2027 :

titulaires : Monsieur Joris ARTHAUD
et Madame Pauline VARLET

suppléants : Madame Nancy ANTOINE
et Monsieur Louis-Nicolas VERLEY

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande du directeur de l'école, du responsable pédagogique ou de la majorité des membres du conseil, peut inviter toute personne qualifiée à participer aux travaux de celui-ci avec voix consultative.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie pour notification auprès des membres du conseil pédagogique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **12 DEC. 2025**

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-98 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE
PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER D'AMIENS-PICARDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier d'Amiens-Picardie est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ; Monsieur Fabrice GOBEAUT
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :
Madame le Docteur Cinthia BOUJU-RAMES

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

1^{er} représentante : Madame Béatrice JAMAULT, Coordinatrice des Ecoles et Instituts au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

suppléante de la 1^{er} représentante : Madame Lucie LEFEBVRE, Directrice des Ressources Humaines au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

2^{ème} représentante : Madame Thérèse ROMA au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

suppléante de la 2^{ème} représentante : Madame Claude LEMAIRE au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Madame le Docteur Florence BOULOT, Pédiatre PMI

suppléante : Madame le Docteur Camille LEGLISE, Praticien Hospitalier de Pédiatrie au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Chrystel DESRUMAUX, Responsable Pédagogique de l'Ecole de Puéricultrices au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

suppléante : Madame Géraldine VANNOOTE, Puéricultrice Formatrice à l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Aurélie DURANT, Puéricultrice Cadre de Santé au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie

suppléante : Madame Aurélie BOULLAND, Puéricultrice Cadre de Santé au Centre Hospitalier de Beauvais

- une du secteur extrahospitalier :

titulaire : Madame Eloïse ZARADNY, Puéricultrice, Conseil Départemental de la Somme

suppléante : Madame Karine SALLE, Puéricultrice, Centre Départemental pour l'Enfance d'Amiens

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Souad BACHIRI et Madame Marion CHARLIER

suppléantes : Madame Manon CHOQUE et Madame Léonie TOMBOIS

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier d'Amiens-Picardie pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **12 DEC. 2025**

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



